

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 12 décembre 2024

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
6.12.2024
Date d'affichage
6.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,
M. VUILLE Bertrand qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon.

A été nommée secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.124

Objet de la délibération

**CONTRAT DE SPONSORING DE SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU POUR
L'ANNÉE 2025 – COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°2024.103**

Considérant que par une délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé les termes d'un règlement d'attribution de subventions aux sportifs de haut niveau, reconduit sur décision de la commission « Vie associative, Evènements, animations locales et sports » pour l'année 2024-2025 ;

Considérant que, par la délibération n°2024.103, adoptée lors de la séance du 17 octobre 2024, le Conseil municipal de Morillon a approuvé le renouvellement du dispositif de sponsoring de sportifs de haut-niveau pour l'année 2025 et a validé le dossier de M. Aloïs POTTIER, unique candidature reçue au moment de la délibération ;

Considérant la réception, peu de temps après la séance du 17 octobre 2024, du dossier de renouvellement du contrat de sponsoring de Mme VERNET-BOUQUET, sponsorisée par la commune de Morillon depuis plusieurs années, les élus ont décidé d'étudier son dossier et, après avoir confirmé qu'il était complet, ont décidé de soumettre au Conseil municipal ce nouveau dossier ;

Aussi, considérant la demande de sponsoring de jeunes sportifs reçue par la Commune :

Maëly VERNET-BOUQUET

Télemark

Dossier déposé le 21/10/2024

Aussi,

Vu l'avis de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » sollicitée par courriel le 21 octobre 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le renouvellement du dispositif d'attribution de sponsorings pour les sportifs de Haut Niveau dans les conditions prévues dans la délibération du 7.11.2016 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le sportif cité ci-avant la convention de sponsoring correspondante ;
- **AUTORISE** M. le Maire à verser la part fixe telle que prévue dans le règlement de la manière suivante (part fixe et part variable) :

Maëly VERNET-BOUQUET

Télemark

1 000 € + 600 €

- **AUTORISE** le versement d'une prime de résultat, dont le montant maximal sera de 3 000 €, dans le cadre des dispositions prévues par le règlement, en fin de saison ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 ;
- **INDIQUE** que cette délibération ne remplace pas la délibération n°2024.103 du 17 octobre 2024 mais la complète.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.